

Les engagements des associations

Nom de l'association

[association]

Email de l'association

[email]

Conformément aux engagements pris dans la Convention d'engagements réciproques, merci d'indiquer pour ce qui vous concerne, si vous pensez que votre association a tenu les engagements suivants, si oui de quelle manière ?

Engagement n°1 : Créer les conditions favorables pour faire participer le plus grand nombre possible de vos adhérents et de vos élus à leurs activités :[radio-1]

Comment ?

[comment1]

Commentaires éventuels

[commentaire1]

Engagement n°3 : Éduquer les jeunes sur le fonctionnement associatif et les accompagner dans la prise de responsabilités :[radio-3]

Comment ?

[comment3]

Commentaires éventuels

[commentaire3]

Engagement n°5 : Rendre lisibles votre projet associatif, vos activités, votre organisation et votre fonctionnement :[radio-5]

Comment ?

[comment5]

Commentaires éventuels

[commentaire5]

Engagement n°7 : Communiquer à leurs financeurs, spontanément ou à la demande de ceux-ci, toute information concernant ses activités, les actions, les publics touchés et les résultats obtenus :[radio-7]

Comment ?

[comment7]

Commentaires éventuels

[commentaire7]

Engagement n°2 : Développer la formation de vos élus, de vos bénévoles et de vos salariés :[radio-2]

Comment ?

[comment2]

Commentaires éventuels

[commentaire2]

Engagement n°4 : Rechercher une participation et une implication la plus large possible des publics, en particulier des jeunes :[radio-4]

Comment ?

[comment4]

Commentaires éventuels

[commentaire4]

Engagement n°6 : Rechercher et favoriser des collaborations et mutualisations entre associations :[radio-6]

Comment ?

[comment6]

Commentaires éventuels

[commentaire6]

Engagement n°8 : Favoriser les comportements éco-citoyens :[radio-8]

Comment ?

[comment8]

Commentaires éventuels

[commentaire8]

Les engagements de la commune

La Ville de Saint-Martin-d'Hères s'engage à passer d'une ville « au service des associations » à une ville « engagée dans des relations avec le monde associatif, fondées sur des principes et se traduisant par des engagements réciproques » :

Engagements de la ville	Comment ont-ils été tenus ?	Avez-vous des remarques ?
Permettre aux associations d'être actrices du vivre ensemble dans la cité	- Mutualisation des locaux - Nocturne sur le thème « faire ensemble » - Participation associative aux manifestations - Accompagnements divers	[remarque1]
Accompagner les projets associatifs qui développent des actions à caractère fédérateur, populaire, émancipateur et participatif	- Matériel - Soutien/conseil - Aides financières	[remarque2]
Favoriser la diversité et les mixités, la paix et l'amitié entre les peuples	- Préparation de la fête des couleurs du monde	[remarque3]
Développer les échanges entre les associations pour construire avec elles du lien social et des actions d'intérêt collectif Faciliter les échanges et les synergies entre les associations, aider à la mutualisation de leurs moyens	- Nocturne des associations - Mise à disposition du Coin des assos- Le coin des assos, un outil à faire vivre	[remarque4]
Soutenir le développement du bénévolat et de l'engagement	- Mise en réseau pour des formations	[remarque5]
L'accompagnement doit tenir compte des différences de situation, de taille, de moyens et de nature d'activité entre les associations. Elle adaptera ainsi en conséquence les modalités de ses aides et les engagements demandés.	- Travail de remise à plat des critères pour l'attribution des subventions	[remarque6]
Passer, lorsque cela s'avère nécessaire, pour des raisons de montant de subventions ou de partenariat spécifique, des conventions d'objectifs et/ou de mise à disposition de locaux avec des associations.	- Conventions en cours de renouvellement	[remarque7]

Communiquer sur l'ensemble des aides accordées aux associations.	- Site internet- Guide pratique- Valorisation des charges indirectes (en cours)	[remarque8]
Favoriser les comportements éco-citoyens.	- Sensibilisation sur les manifestations	[remarque9]
Faire vivre le lieu ressource "le coin des assos"à destination de l'ensemble des associations martinéroides.	- Un espace leur est dédié comprenant documentation, ordinateur et imprimante.- La salle de réunion est désormais mise à disposition d'associations.	[remarque10]